

De : SAINTE ROSE Aymie (Stagiaire Caen Metropole) <Aymie.SAINTEROSE@caen-metropole.fr>
Envoyé : mardi 19 octobre 2021 11:40
À : mairie.baronsurodon@wanadoo.fr
Cc : HUBERT Anthony <Anthony.HUBERT@caen-metropole.fr>
Objet : PLU de Baron-sur-Odon - Modification simplifiée n°1

Bonjour,

Le Pôle métropolitain accuse bonne réception du dossier de modification simplifiée n°1 de Baron-sur-Odon, reçu le 8 octobre.

Considérant :

- Que le projet n'impacte pas la trame verte et bleue du SCoT Caen-métropole. L'ENS de la Vallée de l'Odon et la Znieff de type 2 du Bassin de l'Odon sont classés en zone Np (zone non concernée par les possibilités de changements de destinations et d'extensions).
- Que le projet entend limiter le mitage en zone A et N par la réglementation des implantations et des densités des annexes et extensions.
- Que les changements de destinations prévus en zones N et A n'entraînent pas la consommation des terres agricoles et naturelles.

Au regard des objets de la modification simplifiée, le Pôle métropolitain ne remettra pas d'avis officiel en Commission Application du SCoT ou en Comité Syndical.

Une analyse a été menée au titre du SCoT et validée par le Vice-Président en charge de l'urbanisme règlementaire, M. Pascal SERARD. Il en ressort que les modifications envisagées sont compatibles avec le SCoT Caen-Métropole.

Je vous confirme donc que l'avis officiel du SCoT sera tacite réputé favorable.

Cordialement,

SAINTE-ROSE Aymie

Stagiaire Chargée de mission urbanisme

Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

Caen Normandie Métropole déménage !

Nouvelle adresse de nos bureaux : 21 rue de la Miséricorde – 14000 CAEN

Siège et adresse postale : CS 52700 -14027 Caen Cedex 9

www.caen-metropole.fr

